

L'Avenue est condamné

BRUXELLES – Le cinéma Avenue, avenue de la Toison d'Or, la plus belle progression en 1991 de la fréquentation du public (proportionnellement au nombre de places), fermera ses portes le 21 mai prochain. En cause : la spéculation, selon le gérant des lieux, M. Stichelmans.

– **M. Stichelmans** : « Les propriétaires veulent rentabiliser l'espace, qui se négocie très cher à cet endroit de la ville. Il y a un an, ils nous ont signifié qu'ils ne renouveleraient pas le bail. Je ne sais pas racheter la salle, mais il me semble regrettable que la SRIB renfloue l'Eldorado, qui avait été déserté par la clientèle, et qu'on laisse couler un cinéma qui marche bien. Avec les taxes communales (13 à 15 % de la recette brute), je ne peux payer un loyer plus élevé. Si c'était le cas, les propriétaires estimeraient peut-être que le rendement est suffisant. La circulaire de M. Picqué n'empêche pas que les salles ferment et pourrissent, jusqu'à trouver un repreneur ou en

attendant que la législation soit modifiée. »

Pour M. Stichelmans, il faudrait envisager d'urgence des aides semblables à celles qui ont été prises en France : « Un subside pour permettre aux gérants de régler des loyers élevés, investir... »

Courrier ministériel

Le cabinet du ministre-président vient d'écrire aux propriétaires (une dizaine de parents) pour leur

rappeler le sens de la circulaire sur les cinémas, laquelle en préserve l'affectation, et indiquer que toute demande de permis de bâtir pour un changement d'affectation recevrait un avis défavorable.

Mais en la matière, la Région marche sur des œufs. L'affaire est strictement privée. La Région ne peut que servir de médiateur pour renouer le dialogue entre les parties.

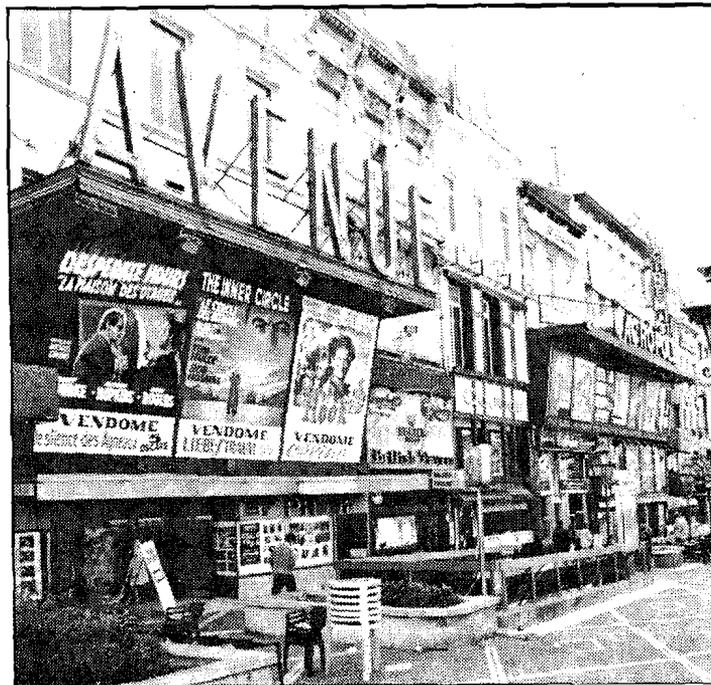
Le cabinet prépare une nouvelle table ronde avec les milieux concernés. Parmi les hypothèses envisagées, le cabinet voudrait créer un fonds de soutien qui, moyennant certains critères, équilibrerait les différences existant entre les taxes communales perçues (beaucoup plus élevées dans le haut de la ville).

La Région pourrait-elle avoir ses propres salles, qu'elle mettrait en location ? « Non, la culture n'est pas de sa compétence. Ainsi, dans le dossier du Variété, c'est la SDRB qui rachèterait pour compte de la Région », dit-on dans l'entourage de Charles Picqué.

La culture, c'est l'affaire de la Cocof, laquelle n'a pas un radis à dégager pour aider le secteur.

Mais la Région ne pourrait-elle exproprier pour raison d'intérêt public ? « C'est une solution extrême, qui ne saurait être envisagée pour l'instant », répond-on au cabinet. De plus, les 3,2 ares de l'avenue de la Toison d'Or ne sont pas à la portée du budget régional.

Enfin, contacté, l'un des propriétaires de l'Avenue rappelle que « de toute manière, le bail ne pouvait plus être prolongé parce qu'il était commun à l'ensemble des immeubles (les salles et le restaurant voisin, sous-loué à un exploitant par le gérant du cinéma). La loi exigeait qu'il y ait un bail pour chaque immeuble. On en est au stade de la réflexion. Il existe d'autres affectations culturelles que le cinéma. Nous n'avons encore rien décidé. »



L'Avenue, un cinéma qui pourtant marche bien, est condamné à fermer ses portes. (Doc. DH)